



Obligation de prise de CP et RTT après congés maternité

Par Lolly

Bonjour, je me permet de poser ma première question sur le forum car je suis très embêtée. Je reprends officiellement le travail le 8 novembre après mon congés maternité. J ai posé 7CP à la suite afin de rester un peu plus longtemps à la maison. La semaine dernière ma chef m a appele pour me demander de poser en tout 7,5 RTT et 13CP supplémentaire avant le 31 décembre car l'entreprise cote en bourse n arrive pas aux chiffres prévus (sachant quelle est largement bénéficiaire sans ralentissement d activité).

Je vous informe que la période de congés est de juin à juin et non de décembre a décembre. Je ne souhaitais pas prendre tous mes congés car je souhaitais en garder pour 2018 et surtout car j ai embauché une personne pour garder mon bébé et que je ne vais pas la payer à temps plein pendant que je serais en congés imposés. Est ce que mon employeur peut m imposer ces congés? Que se passera t'il si je refuse de les prendre? Que puis je faire? Je vous remercie